

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT N° 16/AONO/C-  
MGA/CIPM/2023 DU 16/06/2023  
RELATIF A LA CONSTRUCTION  
D'UNE CLOTURE ET  
L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE  
L'HÔTEL DE VILLE DE MEIGANGA,  
COMMUNE DE MEIGANGA,  
DEPARTEMENT DU MBERE, REGION  
DE L'ADAMAOUA« EN PROCEDURE  
D'URGENCE »**

**1.0bjet**

Dans le cadre de l'exécution du Budget FEICOM de l'année 2023, le Maire de la Commune de Meiganga, Autorité Contractante, lance en Procédure d'Urgence pour le compte de la Commune de Meiganga un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour la construction d'une clôture et l'aménagement extérieur de l'hôtel de ville de Meiganga, département du Mbéré, région de l'Adamaoua.

**2.Consistance des prestations**

Les travaux comprennent notamment :

A	TRAVAUX PRELIMINAIRES-ETUDES
B	CLOTURE
200	FONDATIONS

300	BETON ARMEE EN ELEVATION
400	MAÇONNERIE EN ELAVATION
500	MENUISERIE METALLIQUE
600	ELECTRICITE
700	PEINTURE
C	<b>GUERITE dé 3mx3m</b>
100	TERRASSEMENT
200	FONDATIONS
300	BETON ARME EN ELEVATION
400	MAÇONNERIE EN ELAVATION
500	CHARPENTE COUVERTURE
600	MENUISERIE METALLIQUE
700	ELECTRICITE
800	800 PEINTURE
900	900 CARRELAGE
901	Fourniture et pose carreaux 30x30
1000	VRD

### **3.Cout Prévisionnel**

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 80 405 881 (Quatre Vingt Millions Quatre Cent Cinq Mille Huit Cent Quatre Vingt et Un) FCFA TTC.

### **4.Allotissement**

Allotissement : Sans objet

### **5.Participation et origine**

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAG), qui fait l'objet du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### **6.Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par

le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Inter Communale « FEICOM ».

## **7.Consultation du Dossier**

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de Meiganga, dès publication du présent avis par voie d'affichages et dans le JDM de l'ARMP.

## **8.Acquisition du Dossier**

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat Général de la Commune de Meiganga, sis à l'hôtel de ville de Meiganga dès publication du présent avis par voie d'affichages et dans le JDM de l'ARMP contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de 75 000 (soixante quinze mille) Francs CFA représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale de Meiganga.

## **9.Remises des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat Général de la Commune de Meiganga, au plus tard le 14 juillet 2023 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE DE MEIGANGA, COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

NB : L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif ainsi que le bordereau des prix unitaires.

## **10.Delai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre (04) mois.

## **11.Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de 1 608 500 (un million six cent huit mille cinq cent ) Francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **12.Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de Trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

## **13.Ouverture des Plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu 14/07/2023 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Meiganga dans la salle des réunions de ladite commission, sise à l'hôtel de ville de Meiganga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

## **14.Critères d'évaluation**

### **Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1. Absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI ;
2. Absence d'une pièce administrative après épuisement du délai de 48 heures ou fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
3. Conducteur des Travaux non inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil ;
4. Absence d'une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site;
5. Dossier technique et financier incomplet ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié
7. Note technique inférieure à 75%. (au moins 30 oui sur 40).

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

### **Critères essentiels**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1. Bilan financier des trois (03) dernières années, solvabilité bancaire ;
2. Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
3. Personnels d'encadrement technique sur le chantier ;
4. Matériels essentiels (Camion benne, Aiguille vibrante, bétonnière. Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison, théodolite, bétonnière et Autres matériels) ;
5. Proposition Technique : Existence d'une méthodologie (Organigramme de l'Entreprise, Organisation et méthodologie

d'exécution des travaux ; Planning d'exécution des travaux, Plans du projet. Dispositions prévues pour la protection de l'Environnement, L'Hygiène et la sécurité du chantier) ;

6. Visite de site

7. Preuves d'acceptation des conditions du marché ;

8. Note de présentation générale des offres.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 75% de oui (30 oui sur 40) à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

## **15. Attribution**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Le nombre maximum de lots est sans objet.

## **16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Meiganga, le marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Meiganga.

## **17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Meiganga Tel 693 86 33 33 / 693 31 76 41.

MEIGANGA Le 16-06-2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO